

LE MOULIN AUX NOUVELLES

MAGAZINE DE LA COMMUNE DE MARDIÉ

Année : 2020 - n° 1

Janvier 2020



Le début de la classe, en Grande Section, dans le nouveau bâtiment



Ça s'est passé à Mardié

Marché de Noël
Dans les pas d'Axel
01 décembre 2019



Téléthon
01, 06 et 07 décembre 2019



Le dimanche 1^{er} décembre, le trail du Téléthon a réuni un peu plus de 300 coureurs, un record, et a rapporté 1 680 € reversés au bénéfice du Téléthon. Merci à tous les bénévoles qui en ont permis l'organisation (plus de 40 personnes) avec les équipes de *LCO running*, *LCO VTT*, de la *SOM Gym*, à Sport 2000 et à la boulangerie de Mardié.

Le vendredi 6 au soir, la traditionnelle « soupe du maire » a été animée par Pascal Létang (qu'il soit encore remercié pour son dynamisme, son talent et son enthousiasme), par *l'École de musique*, les associations *A la source du silence* et *De Mardiacus à Mardié*. Le lendemain, c'était au tour de *K'danse* et de *Karate Shotokan Mardié* de présenter des démonstrations de grande qualité (l'engagement et le plaisir étaient particulièrement manifestes chez tous ces jeunes pratiquants de disciplines exigeantes). Remerciements également à *La Licorne* pour ses prestations et aux *Petites mains*, à *Familles rurales* pour les objets proposés et les crêpes, toujours au bénéfice du Téléthon. Merci encore à la boulangerie de Mardié et à Véronique Germon pour la fourniture des ingrédients de la soupe.

Le Téléthon 2019 à Mardié a permis de récolter la somme totale (trail compris) de **5 261,92€**

Temps de pause...

En raison de la période pré-électorale dans laquelle nous sommes et de la réglementation particulière qui s'y applique (articles L.52-1 et L.52-8 du Code Électoral), et par souci de prudence et de neutralité, le mot du Maire est suspendu jusqu'aux élections municipales de mars 2020.



Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 11 décembre pour la dernière fois de l'année 2019 et, en principe, pour l'avant-dernière fois du mandat. Les délibérations étaient essentiellement d'ordre technique et ont toutes été adoptées à l'unanimité.

La première portait sur la dissolution du SIVOM scolaire (Syndicat intercommunal à vocation multiple) qui n'avait, en l'occurrence, plus qu'une seule fonction : la gestion des gymnases scolaires liés aux collèges Pierre de Coubertin et Saint-Exupéry à Saint-Jean de Braye, Pierre Mendès France à Chécy. Le SIVOM réunissait les communes de Boigny-sur-Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Donnery, Marigny-les-Usages, Mardié et Saint-Jean de Braye, dont les élèves fréquentent l'un ou l'autre de ces établissements. La loi oblige à la dissolution des syndicats intercommunaux et celui-ci devait, de toute façon, se terminer au 18 juin 2020. Les gymnases deviennent donc propriété des communes où ils sont implantés.

Malheureusement, un certain nombre de désordres techniques sont apparus sur ces bâtiments qui ont mal vieilli, notamment celui de Chécy, qui obligent à des travaux importants pour assurer leur pérennité et la sécurité des usagers, essentiellement les

collégiens, à Chécy pour ceux de Mardié. Après de longues réflexions et négociations, il a été proposé de consacrer l'ensemble des fonds restant dans les caisses du SIVOM à la rénovation du gymnase de Chécy et de dissoudre le SIVOM dès le 28 février 2020. Cela permet ainsi à la commune de Chécy de devenir le plus tôt possible propriétaire de la structure et de toucher les subventions complémentaires nécessaires au financement des travaux (plus de 480 000 € HT). Le Conseil municipal de Mardié a approuvé cette solution qui paraît la plus équitable et la mieux à même d'assurer le bon fonctionnement du gymnase que fréquentent nos enfants.

Le Conseil a ensuite approuvé deux délibérations d'ordre administratif. L'une arrête le tableau des emplois de la commune pour 2020. La seconde adopte le règlement de passation de la commande publique, aussi strict que complexe. La loi oblige à un certain nombre de règles pour toute passation de marché par une collectivité locale, principalement en fonction des montants en jeu, de manière à garantir la libre concurrence et l'accès de toutes les entreprises aux marchés publics.

Le Conseil a aussi approuvé la reconduction d'une convention avec la ville de Chécy pour l'accueil de nos jeunes adolescents au centre de loisirs de Chécy, où ils retrouvent leurs camarades de collège.

Il a enfin approuvé les nouveaux tarifs communaux pour certains services (achat de concession au cimetière, droit de place pour les commerces ambulants, fourrière, etc.) et pour la location des salles et du matériel (barnums, podium...). Le tarif des salles est disponible sur Mardié.fr/découvrir/Mardié/plan_et_équipements.

À l'issue des délibérations, le Maire a présenté au Conseil les rapports annuels (2018) sur 3 services métropolitains : gestion des déchets, de l'assainissement, de l'eau potable. Ces trois présentations sont disponibles sur Mardié.fr/au_quotidien/ordures_ménagères_et_déchets, etc.

Il en va de même pour l'ensemble des comptes rendus du Conseil municipal (Mardié.fr/vie_municipale/conseil_municipal).

Je fête mes 18 ans

Rappelons que la commune propose un tarif spécial « Je fête mes 18 ans » aux jeunes résidents sur la commune l'année de leurs 18 ans : demi-tarif sur le forfait week-end de la salle Edgard VEAU.

Vie Communale



Groupe scolaire Edgard Veau

Inscriptions scolaires

Rentrée des classes de septembre 2020

Ces inscriptions s'adressent aux familles ayant des enfants nés en 2017 et/ou des enfants déjà scolarisés en 2019/2020 sur une autre commune et qui viendront à Mardié pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Préinscription en mairie, du lundi 27 janvier 2020 au samedi 29 février 2020, aux heures habituelles d'ouverture.

Documents à fournir : le carnet de santé de l'enfant, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et le livret de famille. Sans ces documents, aucune préinscription ne sera établie.

Attention : Les dossiers de préinscription seront conservés par la mairie et remis à la directrice du groupe scolaire pour établir l'inscription de l'enfant.



A la nouvelle maternelle

Le vendredi 29 novembre, les maîtresses et les ATSEM des classes maternelles occupant le nouveau bâtiment avaient organisé un petit-déjeuner pour les enfants et leurs parents. L'objectif était de faire découvrir à ces derniers le nouvel espace dans lequel évoluent ces très jeunes élèves depuis la rentrée des vacances de Toussaint. Les enfants étaient très fiers de montrer leur classe, les parents ravis de découvrir ces lieux, clairs, agréables et fonctionnels. Le rapprochement entre les enseignants et les parents en dehors de tout cadre formel, l'ouverture de l'école aux parents, se sont révélés être une expérience enrichissante et une initiative saluée par tous.



Les « grande section » en pleine activité dans leur nouvelle classe.

Bibliothèque du groupe scolaire Edgard Veau

Dans le cadre du plan *bibliothèque à l'école*, relancé par l'État, la bibliothèque de notre groupe scolaire Edgard Veau a été sélectionnée par l'inspection académique du Loiret pour bénéficier d'une dotation importante s'élevant à 1 500 €, à condition que la commune abonde ce budget, ce qui a été fait bien entendu pour un montant de 300 €. Les professeurs vont ainsi pouvoir disposer d'une somme de 1 800 € pour compléter ou renouveler la documentation du BDI.





Le restaurant scolaire, un service communal de qualité

Le restaurant du groupe scolaire Edgard Veau de Mardié est fréquenté par environ 270 enfants qui y mangent quotidiennement (1 service pour 90 maternelles, 3 services pour 180 élémentaires). Les locaux sont très agréables, avec de belles couleurs pastel et des décorations, œuvres de notre équipe technique municipale. La grande salle est partagée en plusieurs parties par des paravents, d'autres salles accueillent les tout-petits, ce qui permet d'avoir des zones bien homogènes en matière d'âge, et aussi de limiter le bruit.



Les repas sont entièrement préparés sur place, avec des produits de qualité. Dans la mesure du possible, les productions locales et les circuits courts sont favorisés. La viande est toujours d'origine française, un repas végétarien est servi

chaque semaine. L'équipe de cuisine comprend 5 personnes et elle est épaulée, à l'heure des repas, par 6 à 7 agents (ATSEM, animateurs, personnel d'entretien...) Il y a donc une douzaine d'adultes qui s'affaire pour assurer le service et pour aider les enfants, notamment les plus petits, pour leur couper les morceaux, pour veiller à ce qu'ils goûtent à tout, etc. La motivation et la bienveillance de tous est ce qui frappe le visiteur.

Le repas de Noël a été servi le jeudi 19 décembre. Moment de fête, moment aussi pour l'équipe de se surpasser et de proposer des choix originaux aux enfants.

Une expérience particulièrement intéressante et appréciée est ce que l'on appelle les « repas partagés » : un jour par mois quelques parents peuvent manger à la « cantine » avec leur enfant et observer ainsi le déroulement des repas. Les retours que reçoivent le coordonnateur ou la responsable de cuisine sont plus qu'éloquents et valent tous les commentaires :

« J'ai participé au repas partagé avec les enfants de Moyenne Section et Grande Section aujourd'hui, et je tiens à remercier l'équipe de cantine pour son accueil.

Cette initiative est très intéressante, cela nous permet à nous, parents, de découvrir comment se passent les repas de la cantine pour nos enfants mais aussi de voir les coulisses ! Un grand bravo pour le travail que vous faites tous, j'ai été très agréablement surprise par l'organisation, la gestion des élèves, le respect des règles d'hygiène, la mise en place des systèmes de sécurité des enfants et du personnel, la manière dont vous amenez les enfants vers plus d'autonomie, la manière de les rendre éco-responsables, la manière utilisée pour éveiller leur goût. Tout ceci dans une extrême bienveillance !



Je rajouterai également que le cadre de la cantine est très agréable, jolies couleurs, j'ai beaucoup apprécié l'arbre des fruits et légumes de saison également. »

« J'ai eu la chance de pouvoir assister au repas partagé.

En toute transparence, nous avons pu assister :

- à l'organisation de l'équipe de périscolaire avant, pendant et après le repas

- à la visite intégrale du restaurant scolaire

- au repas avec notre enfant

- au débriefing de fin de repas.

Je ne pensais pas voir tout cela. J'ai trouvé toutes les équipes très accessibles et je tiens à vous féliciter pour votre travail avec les enfants. Tout est réfléchi pour le bien-être et la sécurité des enfants.

Encore félicitations et merci pour votre accueil et vos explications.

J'invite tous les parents à assister à ces repas partagés qui sont une excellente idée. »

Les inscriptions pour le repas partagé se font par le biais du Portail famille.

La satisfaction des enfants et des parents montre que l'on

peut parfaitement assurer un service de qualité pour un budget raisonnable, aussi bien pour les familles que pour la collectivité, sans passer par des entreprises de restauration collective ou des services mutualisés.



Le menu de Noël (19 décembre)
Mousseline de saumon
Poulet farci pommes et foie gras
Écrasé de pommes de terre et marrons
Fromage
Biscuit chocolat & fruits rouges
Sachet de chocolats



Vie Communale



Élection Municipale : inscription sur les listes électorales

Les deux tours des élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or il y a, en France, 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits » c'est-à-dire, le plus souvent, à une mauvaise adresse. Cela participe largement au phénomène de l'abstention. Il convient d'être inscrit dans une commune où l'on dispose d'une résidence, donc de modifier l'inscription en cas de déménagement.

Pensez à vous inscrire !



Pour remédier à ces difficultés, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été aménagées dans un sens plus favorable aux citoyens :

- ~ L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin, soit **jusqu'au 7 février 2020 pour les prochaines municipales** (l'ancienne limite du 31 décembre n'est donc plus impérative).
- ~ **Chaque citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale** directement en ligne. Il est possible de vérifier son inscription et son bureau de vote de rattachement sur l'adresse: <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- ~ **Inscription en ligne généralisée.** Chaque citoyen, quelle que soit sa commune, peut s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

La mairie reste à la disposition de tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'effectuer les démarches en ligne. N'hésitez pas à contacter l'accueil de la mairie ou à vous y rendre. Vous pouvez aussi utiliser le nouvel îlot numérique à la poste (voir ci-dessous).



La fibre à Mardié : elle arrive pour (presque) tous !

On nous l'avait promis pour 2020, elle sera là dès le tout début de l'année. D'après SFR, chargée du déploiement, un peu plus de 90 % des foyers sont éligibles en décembre et seront raccordables dès les tout premiers jours de janvier. Les opérateurs ont déjà commencé à démarcher leurs abonnés pour proposer leurs offres. Il convient toutefois de rester prudent : si tout est toujours simple pour les commerciaux, ce n'est pas forcément le cas pour les techniciens chargés des installations, notamment dans les bâtiments anciens.

Malgré ces réserves et les quelques foyers qui ne sont pas encore éligibles, c'est une excellente nouvelle pour la commune, ses habitants et ses entreprises.

Pour tester votre éligibilité, contactez votre opérateur habituel (ou un autre !) ou consultez : https://www.sfr.fr/offre-internet/box/#sfrintid=HS_MAIN_Offres-box_PAR



Îlot numérique à l'Agence Postale Communale

La Poste expérimente l'installation « d'îlots numériques » dans certaines agences postales communales, dont celle de Mardié, à destination des citoyens.

Dans le cadre de la « modernisation » des services publics (et dans celui, il faut bien le dire, de la réduction du nombre de fonctionnaires), les démarches administratives se dématérialisent progressivement. Elles nécessitent donc un accès à internet et des habitudes dont tout le monde ne dispose pas.

Pour réduire la « fracture numérique », la Poste installe des îlots numériques (ordinateur, imprimante-scanner, borne WiFi) à disposition du public, aux heures d'ouverture de l'agence. Les particuliers pourront ainsi y réaliser leurs commandes de carte grise, consulter leurs dossiers de retraite ou de la CAF, accéder à tous les services publics.

La postière peut aider ou accompagner la personne, mais en aucun cas opérer à sa place (ne serait-ce qu'en raison du caractère de confidentialité de la plupart des démarches).

N'hésitez pas à utiliser ce nouveau service, à en parler à vos proches.





Causerie théâtralisée

Les 5 vies du Curé de Nids

Les mésaventures d'un curé perdu en Beauce.
Causerie par Gérard Boutet.

SAMEDI 1^{er} FEVRIER 2020
SALLE P'TIT THÉÂTRE - 20H30

Entrée gratuite, tout public. Participation libre au chapeau.

L'abbé Bernard de La Serre naquit en 1646 dans un modeste village du Béarn. Loin d'être un ecclésiastique ordinaire, ce prêtre défraya la chronique judiciaire au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes. La grande Histoire, pourtant, n'a pas daigné en conserver le souvenir.

À vrai dire, l'homme tenait davantage de l'aventurier que du missionnaire. Sa vie ne fut qu'une suite de tribulations incroyables qui l'entraîna des palais d'Espagne à la Cour de Louis XIV, via les ports corsaires du Maroc, pour échouer dans la cure d'un misérable village de l'Orléanais (paroisse aujourd'hui disparue) ! Alors que les persécutions redoublaient contre les Réformés, ce prêtre indocile commit le pire des crimes de lèse-majesté : il certifia frauduleusement de nombreux mariages protestants. Arrêté sur la dénonciation d'un chanoine des environs, il fut

condamné aux galères, où il mourut.

Cet abbé peu banal posait une énigme aux historiens, car peu de documents permettaient de cerner avec précision ce qui avait été sa personnalité et ses agissements. C'est presque par hasard que Gérard Boutet est parvenu à retrouver, dans les archives de la Bastille, les copies d'interrogatoire de ce fameux « curé de Nids », sujet rebelle dont le procès inquiéta jusqu'au Roi lui-même. L'écrivain s'intéressait particulièrement à ce prêtre méconnu, parce que ce dernier avait marié ses ancêtres.

Il en a écrit un ouvrage, *Je n'ai tué ni volé*, paru récemment aux éditions Jean-Cyrille Godefroy. Ce sont ces péripéties véridiques, dignes d'un héros d'Alexandre Dumas, que Gérard Boutet vous contera. Il sera entouré des comédiens Annick Normand, Éric Lépiciet et Hervé Le Bloc'h, costumés en témoins de l'époque.



Fête de la Saint-Vincent

« Saint Vincent clair et beau, du vin au tonneau »

Après l'abattage du sapin des anciens rois Simoneau et Perroto qui sonne la fin de leur règne, Amis sociétaires, musiciens, c'est autour du grand feu que nous allons nous retrouver le **Samedi 18 janvier 2020**.

Les nouveaux rois de l'année, Slande et Reboulet, abattront à la hache leur sapin qui sera planté devant chez eux pour l'année.

Et, après l'effort, le réconfort : partageons harengs, boudin & grillades accompagnés du nectar de la vigne chauffé dans la casse (mais attention : à consommer avec modération !)

Et, comme dit la chanson : « non, non Saint Vincent n'est pas mort... »

Programme :

Samedi 18 janvier

9 h 00 : abattage des anciens sapins, puis, rendez-vous dans les bois de la Gaillardière

12 h 00 : déjeuner champêtre, confection du vin chaud

16 h 00 : retour place de la mairie, remise des décorations aux nouveaux souverains

22 h 00 : soirée musicale intergénérationnelle (P'tit théâtre)

Dimanche 19 janvier

10 h 15 : défilé folklorique de Pont-aux-Moines jusqu'au bourg

10 h 45 : office religieuse, puis distribution des ovaies

15 h 30 : spectacle (P'tit théâtre)



Le Comité des Fêtes recrute

Le comité des fêtes est une association cruciale dans un village comme le nôtre pour promouvoir et animer fêtes et manifestations, avec l'aide matérielle de la commune et en collaboration avec les autres associations.

Celui de Mardié recrute de nouveaux membres, bénévoles et généreux bien sûr, comme les anciens, dynamiques et pleins d'idées, volontaires pour animer les fêtes et manifestations, le vide grenier, et plus si affinités !

Adressez-vous à Robert Lefèvre au 02 38 91 15 39 ou 06 28 29 07 81

À vos Agendas !

Mairie de Mardié
105, Rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

Téléphone : 02-38-46-69-69
Télécopie : 02-38-46-69-68
Courriel : mairie@ville-mardie.fr
Site : Mardié.fr
En cas d'urgence uniquement
et aux horaires de fermeture
de la Mairie :
Astreinte Élus 06-13-79-66-68

Ouverture de la Mairie

Lundi et Mercredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 30
Mardi
14 h 00 - 18 h 00
Jeudi
Fermeture
Hebdomadaire
Vendredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 00
Samedi
(1^{er} et 3^{ème} du mois)
9 h 00 - 12 h 00

Le Carnet

Bienvenue !

Giulia LORENZI
le 24/11/2019

Ils se sont dit OUI...

Nicolas HIVON et
Erika LEPRINCE GAMET
le 14/12/2019

Le Moulin aux Nouvelles
Année 2020 - n° 1
(Janvier)

Dépôt légal : Janvier 2020
Édité par la mairie de Mardié
02 38 46 69 69
mairie@ville-mardie.fr
Directeur de publication :
Christian THOMAS
Rédaction et réalisation :
Jacques THOMAS, Vanessa BOULARD
Crédits photos : mairie de Mardié
Impression : Prévost Offset

JANVIER

Vendredi 10
Mardié Village d'Europe - Galette
Salle Pont-aux-Moines

Samedi 18 et Dimanche 19
Saint-Vincent - Fête de la St Vincent
Salle P'tit Théâtre

Samedi 18
AGBCM - Galette
Salle de Pont-aux-Moines

Vendredi 24
Vœux du Maire
Salle P'tit Théâtre 19h00

Vendredi 24
SHOL - Art Floral
Salle Pont-aux-Moines 10h00

Samedi 25
SOM Rando - Galette
Salle P'tit Théâtre

Samedi 25
Anciens Combattants - Galette
Salle Edgard Veau

Jeudi 30
Mardié Village d'Europe
Danses traditionnelles
Salle Pont-aux-Moines 20h00

FEVRIER

Samedi 01
Causerie théâtralisée
Salle P'tit Théâtre 20h30 (p7)

Samedi 08
Comité des Fêtes - Galette
Salle Edgard Veau

Jeudi 27
Mardié Village d'Europe
Danses traditionnelles
Salle Pont-aux-Moines 20h00



Assemblées générales

Les Passeurs de Latingy
11 janvier, 18h, Edgard Veau

LCO running
17 janvier, 20h, Edgard Veau

ANCO
18 janvier, 9h30, Vitry-aux-Loges

Anciens combattants
25 janvier, 15h, Edgard Veau

La Lucarne
31 janvier, 19h30, Pont-aux-Moines

Amicale des anciens sapeurs-pompiers
31 janvier, 20h, Edgard Veau

Bonne Année 2020